

**DATE DE PUBLICATION : 6 juin 2016**

Le directeur des Relations sociales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du directeur général des Ressources humaines donnée au directeur des Relations sociales le 17 janvier 2011,

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Marie-Pierre LELARGE, chef du service Médicosocial et, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Benoît CAMBIER, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toutes conventions ainsi que tous documents de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à l'exercice des activités du service Médicosocial, dans la limite de 90 000 euros.

Fait à Paris, le 30 mai 2016

Hervé MATTEI